



## Les temps forts du conseil municipal du 29 décembre 2009

33 projets de délibération sont à l'ordre du jour du conseil municipal, ainsi que la présentation du 1<sup>er</sup> rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.

### Education et Jeunesse : l'avenir a la priorité

#### • Gestion du Rex et du programme 2010-2013

Une convention va être signée avec l'Adamic pour la gestion du Rex et du programme jeunesse de 2010 à 2013. Une subvention de 27 millions sera versée pour lui permettre d'assurer le fonctionnement de la structure.

#### Rappel :

*Dans le cadre de sa politique culturelle et jeunesse, la Ville de Nouméa a retenu dans les priorités de la mandature, la mise en place d'un programme d'actions socioculturelles susceptible de répondre à l'attente des jeunes de 12 à 26 ans, notamment en centre-ville. Dans le triangle incluant la majorité des établissements de l'enseignement secondaire du centre-ville, un lieu s'est avéré particulièrement intéressant : le REX. Cet espace est en effet l'une des plus anciennes salles de cinéma et de spectacle à Nouméa (1937). Il constitue un lieu patrimonial auquel sont attachés les Nouméens et offre un potentiel de 1000 m<sup>2</sup> pour répondre à divers besoins (espace jeunesse ; espace de pratiques artistiques et culturelles pour les associations ; espace pour les soirées musicales et autres rencontres, forums, conférences, ciné-club...).*

*La Ville de Nouméa a donc œuvré en 2009 à la mise en œuvre d'un programme d'actions socioculturelles jeunesse en partenariat avec l'Association pour le développement des arts et du mécénat industriel et commercial (Adamic). Ce programme fut axé sur les cultures urbaines et l'éducation à l'image, via un espace d'accueil convivial, adapté et animé (cyber base axée MAO, PAO, webdesign, vidéo...) ; un lieu de rencontre, d'écoute, d'information, impliquant les acteurs accompagnant les préoccupations de la jeunesse et de la parentalité ; un espace de pratiques artistiques et culturelles (ateliers hip-hop, graff, théâtre, vidéo...) ; une salle de projection (éducation à l'image ; cinéma jeunesse ; prévention par l'image ; festival de cinéma jeunesse ...) ; des jeux, etc.*

*Fort d'un succès tant chez les jeunes de 12 à 26 ans, (370 ont pris leur carte annuelle d'adhésion), que dans l'ensemble de la population (milieux culturels et artistiques, patrimoine, arts plastiques) qui se sont réapproprié instantanément le lieu, la mairie a décidé en octobre 2009 de la poursuite de ce dispositif, dans le cadre d'un appel à projets visant à confier en gestion l'espace culturel Le Rex et le programme socioculturel jeunesse Le Rex Nouméa, et ce, pour la période 2010-2013.*

## • Mise en œuvre des modules sur la responsabilité parentale

Dans le cadre de la lutte contre la délinquance notamment des mineurs, et de la veille éducative, une convention d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, sera signée par la ville de Nouméa, l'Etat, la province Sud, le Vice-rectorat, les services de gendarmerie et de police nationales ainsi que les communes de Dumbéa, Mont-Dore et Païta (dotées de contrats locaux de sécurité), pour la mise en place de modules de rappel à la responsabilité parentale.

Ces modules constituent une alternative aux poursuites fondées sur l'article 227-17 du Code Pénal. Ce sont des formations à caractère pédagogique. Elles s'adressent principalement aux parents de mineurs délinquants en cas lourds d'absentéisme scolaire ou d'absence de suivi scolaire, aux parents réticents à toutes mesures éducatives, manifestant un désintérêt pour l'éducation de leurs enfants ou n'assurant pas leur surveillance et ont pour objectif de leur apporter une guidance une période limitée.

D'une durée de quatre mois (pour 8 à 10 parents à chaque fois), ces modules se déroulent en plusieurs étapes :

- une information collective sur les droits et devoirs des parents (obligations légales, rôle dans le développement psychoaffectif des enfants, transmission des valeurs, construction de la vie familiale, enjeux scolaires) dispensée au cours de deux séances de 3 heures chacune ;
- un suivi individualisé des parents en vue de leur donner des orientations pour améliorer l'encadrement de leurs enfants ;
- un rapport final, établi au terme des quatre mois de formation par le délégué du Procureur de la République et dressant un bilan sur la participation et l'implication du parent au module ainsi qu'une appréciation sur son évolution. Au vu de ce rapport, le Procureur peut soit décider d'un classement sans suite du dossier, soit poursuivre les parents fautifs devant le Tribunal correctionnel ou saisir le juge des enfants par requête en assistance éducative.

La mise en œuvre de ces modules de rappel à la responsabilité parentale se traduira pour les communes de l'agglomération, par la mise à disposition des locaux. Les moyens humains seront fournis par la province Sud (le psychologue et l'éducateur spécialisé). Ainsi, la Ville de Nouméa mettra à disposition, à titre gratuit, la salle du conseil municipal, pour la première séance d'information collective et un local communal pour la deuxième séance.

## • Vélos offerts par les CMJ à l'association Mocamana

Le conseil municipal junior a souhaité apporter son soutien à l'association Mocamana dans le cadre de son opération "Planète sans canettes", en prenant en charge une partie des lots offerts aux enfants des quartiers ayant participé à l'opération. Ainsi, 10 vélos seront achetés pour une valeur de 100 000 F et remis à l'association.

### Rappel :

*Le conseil municipal junior de la Ville de Nouméa a été élu le 24 juin 2009 pour un mandat de 2 ans.*

## • Subvention exceptionnelle de la Nouvelle-Calédonie pour les établissements d'enseignement privé

Une convention va être signée avec la Direction diocésaine de l'école catholique afin de procéder au versement en 2009 d'une subvention exceptionnelle de la Nouvelle-Calédonie de 20 247 488 F qui sera reversée par la mairie de Nouméa aux établissements d'enseignement privé. A la rentrée scolaire 2008, ceux-ci comptabilisaient 2 391 élèves inscrits.

### Rappel :

*Depuis 2005, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie octroie une subvention exceptionnelle aux communes pour l'enseignement privé. Celles-ci reversent ensuite l'intégralité de la subvention à la Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique, à charge pour elle de la répartir entre les écoles concernées. Afin de permettre le versement de cette subvention, les communes doivent s'engager, par délibération de leur conseil municipal, à ce que les fonds versés soient affectés au financement des écoles privées.*

## Le sport à Nouméa : une place de choix

### • Animation et gestion de la structure artificielle d'escalade à Magenta, adoption d'un règlement intérieur et fixation des tarifs d'utilisation

Afin d'en faciliter l'administration et de garantir un meilleur investissement dans le développement de cette discipline sportive, la Ville confie la gestion de l'activité d'escalade à Magenta à un organisme ou une association, comme elle le fait actuellement pour un certain nombre de ses installations telles que la piscine ou la salle des arts martiaux de Rivière-Salée.

Un appel à concurrence a donc été lancé en septembre au terme duquel le projet du **Comité Régional de la Montagne et de l'Escalade** a été retenu. En effet, celui-ci répond aux objectifs recherchés par la Ville qui sont :

- d'ouvrir la structure à un public scolaire et/ou périscolaire, un public privé, aux collectivités, clubs et aux personnes en cursus de formation escalade ;
- de respecter les conditions d'accès à cette structure définie par le règlement intérieur ;
- de mettre en application la réglementation en vigueur et de se conformer aux normes de sécurité.

Une convention sera signée avec cette association pour la gestion de cet équipement sportif, pour 2 ans, durée tacitement renouvelable, trois fois et moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 10 000 F.

En outre, le conseil municipal a également procédé :

- à l'adoption du règlement intérieur de la structure artificielle d'escalade dont les principales conditions d'accès sont les suivantes :
  - les utilisateurs devront respecter les règles d'utilisation et de sécurité ;
  - tout utilisateur doit être soit un grimpeur autonome, soit être encadré par un cadre compétent ;
  - les cadres opérant avec des groupes sur la structure doivent posséder les compétences et détenir la qualification leur permettant l'encadrement de l'escalade.
- à la fixation des tarifs d'utilisation de la structure artificielle d'escalade comme suit :

Scolaires en groupe accompagnés par un enseignant (primaires)	Gratuit
Scolaires en groupe accompagnés par un enseignant (secondaires)	150F /séance de 2 heures/personne
Etudiants en groupe accompagnés par un enseignant (université)	150F /séance de 2 heures/personne
UNSS	Gratuit
Centres aérés/animations municipales	Gratuit
Centres aérés provinciaux	150 F/séance de 2 heures/personne
Centres de Vacances agréés	300 F /séance de 2 heures/personne
Associations sportives : jeunes et adultes possibilités de : - 1 créneau école obligatoire/semaine - 1 à 3 créneaux cours adulte - 1 à 3 créneaux loisir famille (week-end)	Forfait sur volumes horaires <ul style="list-style-type: none"> <li>• de 0 à 2h : 50 000 F/an</li> <li>• de 2 à 4h : 90 000 F/an</li> <li>• de 4 à 6h : 130 000 F/an</li> <li>• de 6 à 8h : 150 000 F/an</li> <li>• plus de 8h : 170 000 F/an</li> </ul>
Formation fédérale pour les licenciés	150 F/séance de 2 heures /personne
Formations fédérales pour professionnels non licenciés ffme (éducateur, EPS, etc.)	250 F/séance de 2h/personne
Autres formations (secteur privé)	300 F/séance de 2h/personne
Formations non conventionnées	1000 F/séance de 2 h/personne ou 30 000 F par secteur
Armée, pompiers, polices municipale et nationale (entraînement dans le cadre de leurs missions)	Gratuit

#### Rappel :

*En juin 2007, le conseil municipal a autorisé la construction d'une structure artificielle d'escalade. Financée en partie par la Ville, qui en assure la maîtrise d'ouvrage, et pour l'autre partie par l'Etat, la Nouvelle-Calédonie, la province Sud et la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, cette structure est située sur un terrain municipal de 30 ares, rue de Prony, et vient compléter le pôle d'équipements sportifs déjà existant dans le quartier et comprenant une salle omnisport, un terrain de football et la maison de la gymnastique. La construction de la structure artificielle d'escalade s'est achevée au mois de septembre 2009.*

#### • Gestion du complexe tennistique du Receiving

Le conseil municipal a décidé de confier la gestion du complexe tennistique du Receiving à la société **Sport Passion**.

Une convention de gestion va donc être passée avec la société Sport Passion pour une durée de 12 ans et moyennant le paiement d'une redevance mensuelle de 250.000 F.

En outre, compte tenu du rôle majeur de l'association «Tennis Club du Receiving» dans le développement des activités du complexe sportif, la société Sport Passion s'est engagée à permettre à l'association d'utiliser des courts de tennis.

Le projet présenté par cette société a été retenu car il répond le mieux aux objectifs recherchés par la Ville, qui sont :

- d'assurer la continuité des activités sportives proposées ;
- de mettre en place la politique sportive de la Ville de Nouméa «le sport pour le plus grand nombre» ;
- de dynamiser et de développer ce complexe tennistique municipal en proposant un programme diversifié.

#### Rappel :

*Afin de faciliter l'administration et de garantir un meilleur investissement dans le développement des disciplines pratiquées, la Ville confie la gestion et l'animation d'un certain nombre de ses installations sportives à des organismes ou associations. Ainsi depuis 1990, la gestion du complexe tennistique du Receiving a été confiée, par le biais d'une convention renouvelable par tacite reconduction, à l'association sportive «Tennis Club du Receiving» moyennant un loyer annuel de 1 800 000 F. Celle-ci ayant fait part de son souhait de mettre un terme à la convention la liant à la Ville, cette dernière a procédé le 2 décembre 2009 au lancement d'un appel à concurrence pour la désignation d'un nouveau repreneur.*

## **Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées : une ville solidaire**

### • **Présentation du rapport 2009 de la Commission**

Le rapport de l'année 2009 de la CCAPH a été présenté. Les principaux axes de travail de la commission portent sur l'amélioration :

- de la signalétique ;
- des aménagements de voirie ;
- du stationnement pour personnes handicapées ;
- des transports en commun ;
- de l'accessibilité dans les établissements recevant du public ;
- de l'information du public et de sa participation.

#### Rappel :

*En Nouvelle-Calédonie, l'ordonnance n° 2008/859 du 28 août 2008 a inséré dans le code des communes un nouvel article L 126-2 qui impose la création d'une Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH) aux communes de 10 000 habitants et plus. Créée en mars 2009 par le conseil municipal, la CCAPH est composée d'élus, d'associations représentant les personnes handicapées, d'associations d'usagers des espaces et bâtiments publics et des personnes qualifiées. Elle a pour objet de :*

- *dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;*
- *établir un rapport annuel présenté en conseil municipal et transmis au Haut-commissaire de la République, au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, au président de l'assemblée de la province Sud ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport ;*
- *faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;*
- *et organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.*

## **Subventions**

### • **plus de 83 millions versés à des organismes ou associations à caractère culturel dont près de 4 millions en 2009 :**

- 950 000 F à l'association Les enfants migrants pour la création d'un documentaire professionnel audio-visuel relatif aux musiques calédoniennes ;

- 500 000 F à l'Association pour la création d'un centre Unesco de Nouvelle-Calédonie pour l'organisation d'un événement artistique arts plastiques sur les quais de Nouméa intitulé "Quai des Arts" ;
- 500 000 F à l'association Pacifique et compagnie pour l'élaboration d'un projet théâtral sur le thème de la parentalité ;
- 400.000 F à l'association Société d'études historiques pour la réalisation de ses projets de recherches historiques ;
- 355 000 F à l'association Fédération des œuvres laïques pour l'organisation des spectacles jeunesse "Enfance de l'art" ;
- 300 000 F à l'association calédonienne d'Aide aux personnes âgées (ACAPA) pour l'organisation d'ateliers théâtre et chant en faveur des personnes âgées ;
- 200.000 F à l'association Alétheia théâtre pour la création du spectacle "Le Horla" de Guy De Maupassant ;
- 200 000 F à l'association Harmonie de Nouvelle-Calédonie pour procéder aux répétitions de la fanfare et à l'acquisition de partitions de musique ;
- 150 000 F à l'association Fortunes de mer calédoniennes pour la poursuite des campagnes de recherche sur l'épave « La Monique » ;
- 100 000 F à l'association des Groupes de jeunes océaniens de Rivière-Salée pour l'organisation d'actions musicales en faveur des jeunes du quartier ;
- 100 000 F à l'association des Musées et établissements patrimoniaux (AMEP) pour la mise en œuvre de l'opération "La nuit des musées" et d'une formation sur les techniques d'inventaire et de conditionnement des collections ;
- 55 000 F à l'association Traverse(s) pour le développement d'actions de communication et l'achat de partitions ;
- 50 000 F supplémentaires à l'association Le chœur de chambre pour la préparation de concerts à l'église du Vœu avec pour œuvre principale le "Stabat Mater" de Franz Schubert ;
- 50 000 F à l'association Keurguy pour l'organisation d'une tournée musicale intitulée "L'amitié" avec percussions traditionnelles africaines et ateliers d'initiation ;

• **et près de 80 millions en 2010 (79 250 000 F) :**

- 15,5 millions dont 2 millions en investissement à l'association Le Mouv' soit une augmentation de près de 15 % de la participation totale de la Ville par rapport à 2009 : l'année 2010 de l'association sera notamment marquée par la réalisation du projet d'agrandissement de la structure (locaux techniques supplémentaires, dégagements scéniques, bureaux, espaces de cours et de répétition, etc). Par conséquent, la subvention sera destinée au fonctionnement général de la structure, à la formation des animateurs de maisons de musique ainsi qu'à l'achat de matériels son et lumière professionnels liés à l'agrandissement du bâtiment ;
- 37 millions dont 2 millions en investissement à l'association Théâtre de l'île d'une part, pour le fonctionnement de la structure et la programmation de la saison artistique, soit 500.000 F de plus qu'en 2009, afin de favoriser la venue de compagnies nationales et d'assurer, avec l'offre locale, une programmation diversifiée et qualitative et d'autre part, assurer le renouvellement du matériel technique son et lumière ; soit une augmentation de plus de 7 % de l'aide financière de la Ville par rapport à 2009 ;
- 12,65 millions dont 500 000 F en investissement à l'association Ecole de cirque de Nouvelle-Calédonie pour le maintien d'un poste de secrétaire-comptable créé en 2007 et le renouvellement du matériel pédagogique devenu désuet ; soit une augmentation de plus de 20 % de l'aide financière de la Ville par rapport à 2009 ;

- 5,3 millions dont 800.000 F en investissement à l'association Musée de l'histoire maritime de Nouvelle-Calédonie pour le fonctionnement et la réalisation de projets d'investissement de la structure ;
- 5 millions à l'association Le Chapitô de Nouvelle-Calédonie pour le fonctionnement de la structure et permettre ainsi à la Ville de disposer d'un outil de diffusion de spectacles de qualité, complet et attractif pour les quartiers ;
- 3,8 millions à l'association fédération des Œuvres laïques (F.O.L.), soit une augmentation de plus de 26 % de l'aide financière de la Ville par rapport à 2009 pour permettre à la structure de poursuivre ses activités d'éducation populaire, de loisirs et d'accueil de spectacles.

**• Versement de 2,4 millions à l'Association de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes en Nouvelle-Calédonie (ASEA NC) pour l'extension du dispositif de veille éducative au collège de Kaméré en 2010**

En 2010, le dispositif de veille éducative sera financé sur le collège de Rivière-Salée par la province Sud pour un montant de 7 millions. Or, son extension au collège de Kaméré qui enregistre un fort taux d'absentéisme, nécessite une participation financière des autres partenaires du Contrat Local de Sécurité : A l'instar de l'Etat et de la Nouvelle-Calédonie qui participent à cette extension chacun à hauteur de 2,3 millions, la Ville va donc verser à l'ASEA NC une subvention de 2,4 millions pour l'année 2010.

**Rappel :**

*Afin de lutter contre la déscolarisation des enfants et des adolescents, le Contrat Local de Sécurité (CLS) de la Ville de Nouméa signé en août 2006, a permis la création d'un réseau de signalement à partir des établissements scolaires pour la détection de toute une déficience parentale.*

*Un poste d'éducateur spécialisé, chargé de la prévention de la déscolarisation a alors été financé par la Nouvelle-Calédonie pour intervenir au sein du collège de Rivière Salée. Ce dispositif expérimental a été rattaché à la fiche action n° 1 du CLS, dans le but que les collectivités compétentes en matière de prévention s'approprient cet outil original de prévention et en assurent le développement. La responsabilité de cette fiche technique a été confiée à la Direction Provinciale de l'Action Sanitaire et Sociale de la Province Sud et les bilans d'activité 2008 et 2009 remis par l'éducateur spécialisé mis à disposition du collège de Rivière Salée, attestent de la nécessité de poursuivre cette action.*

*Or, la Nouvelle-Calédonie ayant décidé, conformément à ses engagements initiaux, d'interrompre à la fin de l'année scolaire 2009, le financement du dispositif de veille éducative au collège de Rivière Salée ainsi que sa gestion administrative, l'Association de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes en Nouvelle-Calédonie (ASEA NC) a été choisie, après consultation de différents services sociaux, pour la remplacer. En effet, celle-ci présente les garanties à la fois de gestion administrative, financière et les compétences techniques dans le champ de la protection de l'enfance.*

**• 2 millions versés en 2010 à la Ligue Calédonienne de Natation**

Comme chaque année, la Ligue Calédonienne de Natation organise le meeting de la Ville de Nouméa et invite à cette occasion des sportifs internationaux pressentis tels que Alain Bernard, Frédéric Bousquet ou Diane Bui Duyet. Cette année, la Ligue organise cette opération en février 2010 à la piscine municipale du Ouen-Toro. La municipalité a donc souhaité reconduire l'aide apportée en 2009 à cette association par le versement d'une subvention de 2 millions.

A titre indicatif, il est précisé que l'association a également sollicité une aide financière des partenaires suivants :

- 7 millions de la Nouvelle-Calédonie,
- 3 millions du Comité Territorial Olympique Sportif et de l'Olympique,
- 2 millions des partenaires privés de la Ligue.

#### • 8 millions versés en 2010 à l'association Au Service de Nos Retraités (ASNR)

La Ville va reconduire en 2010, le versement d'une subvention de 8 millions à l'ASNR pour permettre à l'association de poursuivre ses activités.

A titre indicatif, l'association a également sollicité de la Nouvelle-Calédonie et de la province Sud, une contribution financière d'un montant respectif de 5,5 millions et 3,9 millions.

#### Rappel :

*Fondée en 1984, l'Association au Service de Nos Retraités (ASNR) a été reconnue d'utilité publique le 1<sup>er</sup> mars 2000 et œuvre depuis bientôt 25 ans en faveur de tous les travailleurs de Nouvelle-Calédonie, du secteur privé ou public, en fin de carrière : elle facilite ainsi leurs démarches pour la constitution de leur dossier de retraite auprès des caisses sociales, qu'ils aient exercé leur activité en Nouvelle-Calédonie, en métropole ou à l'étranger. Elle s'occupe également des fonctionnaires de l'Etat (relevant des corps militaire, médical et de l'éducation nationale). Par ses démarches, l'ASNR permet à de nombreuses personnes d'accéder à un revenu et de vivre dignement à l'issue de leur vie professionnelle. Elle contribue ainsi au dynamisme économique de la Nouvelle-Calédonie. Afin de lui permettre d'assurer ses missions dans les meilleures conditions, la Nouvelle-Calédonie, la province Sud et la Ville de Nouméa lui apportent depuis 1997, leur soutien financier.*

#### • 2 millions attribués en 2010 à l'Amicale du Personnel

Une subvention de 2 millions va être versée à l'Amicale du personnel pour la poursuite de ses activités en 2010, à savoir :

- la mise en service d'une page intranet dédiée à l'Amicale et accessible à tout le personnel,
- une enquête sur les attentes des agents,
- la participation aux différents raids avec une contribution financière aux frais d'inscription,
- un voyage de fin d'année,
- une sortie en mer,
- une soirée de nouvel an.

Outre cette participation financière, la Ville apporte également à l'association une contribution en nature par la mise à disposition de salles pour la tenue de réunions et d'un ordinateur portable, la création d'une adresse courriel ainsi qu'une décharge d'une demi-journée par mois aux membres du conseil d'administration afin d'assurer une permanence pour les adhérents.

#### Rappel :

*Une amicale de la Ville de Nouméa a été créée le 18 mai 2009 afin de fédérer les agents de la Mairie, de la Caisse des écoles et du centre communal d'action sociale représentant plus de 1600 adhérents potentiels. Déclarée le 27 mai 2009 auprès du Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie, celle-ci a pour objet, outre le rapprochement des agents en vue de nouer ou resserrer des liens en plus des relations professionnelles, d'organiser des activités dans les domaines sportif, récréatif, social et culturel ainsi que de rechercher des possibilités de réduction de tarifs dans les commerces ou dans les établissements de loisirs et plus généralement de faire toute action ou opération, seule ou en partenariat avec des associations et autres organismes, favorisant la réalisation de son objet. L'association,*

qui compte actuellement 111 adhérents, a bénéficié en 2009 d'une subvention de la Ville de 400 000 F, qui lui a déjà permis :

- d'organiser des sorties et activités sportives (trophée interentreprises de Va'a, journée récréative au Kuendu Beach) ;
- de distribuer des places gratuites pour des offres culturelles (le Magic Circus of Samoa, spectacle « un fou noir au pays des blancs »)
- de proposer des achats groupés (spectacle « son et lumière » de Teremba) ainsi que des tarifs préférentiels et réductions dans un certain nombre de commerces (instituts de beauté, salle de remise en forme et agences de voyages).

#### • 40 millions en 2010 à l'Association Culture et Loisirs

Une subvention de 40 millions sera versée en 2010 à l'Association Culture et Loisirs de la Ville de Nouméa pour permettre d'une part, le fonctionnement de l'association et d'autre part, de mener à bien ses missions.

#### Rappel :

*L'association Culture et Loisirs a pour but principal d'informer le public par le biais de la gestion de l'antenne de radiodiffusion «Radio Rythme Bleu». Compte tenu de l'intérêt pour la Ville de Nouméa de mieux faire connaître à ses administrés les actions qu'elle engage pour le bien public et de mieux promouvoir son développement économique, social, sportif, culturel et touristique à Nouméa, dans la province Sud et l'ensemble du Territoire, celle-ci apporte depuis 1999 son concours financier à cette association..*